



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 27 novembre 2018

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 27 novembre 2018, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 mai 2018 (ce PV ne sera pas lu ; il peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur notre site internet, www.autigny.ch)
2. Budgets 2019
 - 2.1 Présentation générale des budgets d'investissements et de fonctionnement
 - 2.2 Réfection du sol de la halle Polyvalente
 - 2.3 Compléments changement fenêtres bâtiment communal
 - 2.4 Réfection de la Route de Cottens
 - 2.5 Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), en lien avec la réfection de la route de Cottens
 - 2.6 Réfection de la Route des Molleyres
 - 2.7 Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable
 - 2.8 Investissement supplémentaire financement PAL
 - 2.9 Rapports de la Commission financière
 - 2.10 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
3. Règlements (*ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du bureau communal ou sur notre site internet, www.autigny.ch*)
 - 3.1 Règlement sur le droit de cité communal
 - 3.2 Règlement sur la gestion des déchets
 - 3.3 Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
 - 3.4 Règlement sur les chiens – Information
4. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 46 du 16 novembre 2018
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Président	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Olivier Marchon, conseiller communal M. Maïc Werner, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	M. Daniel Bovet, secteur 1 (côté droit de la salle) M. Florian Richoz, secteur 2 (côté gauche de la salle) et table du Conseil communal
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	M. Lucien Sobritz M. et Mme Andrew et Gina Pywell M. Frédéric Magnin
Membres présents	47 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale du budget 2019 et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal. Un accueil tout particulier pour notre nouvelle secrétaire communale, Mme Erika Chappuis bien connue déjà à Autigny, par son activité au sein de l'ancienne commission scolaire.

Nous saluons également la présence de M. Serge Gumy, Rédacteur en chef de La Liberté, qui nous fait le privilège d'assister à notre assemblée communale. En effet, il souhaite assurer une présence plus régulière aux rendez-vous de la politique locale, dans la limite de leurs ressources humaines.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Deux scrutateurs ont accepté de fonctionner comme tels. Il s'agit de M. Daniel Bovet et M. Florian Richoz. Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme Dominique Haller Sobritz souhaite ajouter le point relatif à la planification financière 2019-2023. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée s'y oppose ? Si tel n'est pas le cas, les points annoncés initialement 3 et 4 deviennent respectivement 4 et 5.

Jacques Berset propose de mettre le point « Planification financière 2019-2023 » avant le point « Budgets 2019 ».

Mme Dominique Haller Sobritz accepte cette proposition et présente le nouvel ordre du jour à l'Assemblée. La planification financière devient le point 2. Les autres points sont décalés.

Le nouvel ordre du jour tel que présenté convient à l'assemblée. Nous passons dès lors au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 mai 2018

Comme annoncé dans le bulletin communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 mai 2018 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 29 mai 2018 est approuvé.
oui : 43 voix non : 0 voix abstention : 4 voix

2. Présentation de la planification financière 2019-2023

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2019 – 2023 par chapitre. Il s'agit d'une planification à 5 ans et comme son nom l'indique, elle ne peut être tenue pour définitive.

Chapitres	CHARGES					REVENUS				
	2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
0	442461	448841	451276	456752	460273	188920	191819	19372	195674	197630
1	67784	68237	68894	69784	69817	29920	30239	30541	30848	31154
2	1118136	1160686	1196381	1215988	1238683	24917	261030	209371	211262	213173
3	190973	189277	170487	173116	174884	6700	31007	3131	31836	31946
4	23486	28593	28561	30880	32799	3000	3000	3000	3001	3122
5	322368	440714	449618	461797	471033	35880	350	350	350	350
6	20364	20963	218761	217920	220060					
7	218760	421076	419809	409486	408388	378720	384817	392443	398582	406887
8	12160	6236	6303	6372	6448	300	300	300	300	300
9	336709	341977	345630	350076	354704	2325916	2680684	2739067	2788670	2847293
Total	3'507'844	3'560'388	3'609'822	3'667'269	3'726'597	3'508'026	3'573'676	3'597'686	3'660'885	3'732'255

Mme Dominique Haller Sobritz explique que cette planification à 5 ans tient compte des investissements suivants, y compris ceux proposés ce soir, et ceux reportés au 1^{er} janvier 2019.

Il est à noter, que les investissements initialement prévus pour :

- ❖ la route de Cottens était de 190'000 francs en 2018 ;
- ❖ la route des Molleyres, prévue pour 2021, avait été évaluée il y plusieurs années, à 100'000 francs ;
- ❖ le renoncement à une future fusion qui aurait pu également influencer les investissements futurs étant récent, le Conseil communal n'a pas encore réfléchi ni évalué la priorité des suivants qui devront être entrepris. En 2019, ce thème sera le fil rouge de nos prochaines séances.

LIBELLES	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2018	2019	2020
			DE NSES				RECETI		
Route de Cottens	127'200								
Maintenance et entretien	315'000								
Participation des propriétaires							80'000		
Raffermissement de Cottens							15'840		
Subventions fédérales							81'120		
Appui financier de la société	25'000								
Grandement des feux de sécurité école	70'000	20'000							
Travaux de peinture, phisicochimiques	85'000		85'000						
Subventions diverses							16'000		5'000
Réfection sol dalle bitumineuse		35'000							
Aménagement de la place de l'Église	42'000								
Travaux de peinture	122'000								
Route des Molleyres	25'000								
Route des Molleyres		60'000							
Route de l'Église				10'000					
Réfection route communale de Cottens		230'000							
Travaux selon PHE liés à la réfection de la route de Cottens		90'000							
Déplacement de conduites d'adduction d'eau	50'000	20'000	20'000	20'000	20'000	20'000			
Bouclage du réseau d'adduction d'eau	15'000								
Eau Cottens			100'000						
Mise à jour du PSEE	20'000								
Revoir plan d'usage d'aménagement	4'800								
Combustible révision PAT		10'000							

Mme Dominique Haller Sobritz présente sur cinq ans les résultats prévisibles en fonction de cette planification.

Elle explique que pour l'instant, avec tous ces éléments, les résultats devraient être stabilisés et que la planification financière n'évolue guère par rapport aux projections de 2018.

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Bénéfice	182	13'287			5'658
Perte			12'136	6'284	

Jacques Berset demande la raison pour laquelle la réfection de la route des Molleyres, qui était initialement prévu en 2021, est avancée en 2019.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que c'est à cause de l'état de cette route qui est à la limite dangereuse.

3. Budget 2019

3.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement

Avant de passer aux différentes présentations **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle quelques éléments :

	au 31.12.2017	au 31.12.2016
Population légale	793 habitants	792 habitants
Taux d'impôt actuel	90 centimes	90 centimes
Endettement net par habitant	Fr. 1'195.-	Fr 1'727.-
Moyenne des communes fribourgeoises	Fr 1'778.-	Fr. 1'832.-
Dette brute par rapport aux revenus	91.97 %	97.07 %

Elle relève également que :

L'impôt par habitant **au 31.12.2016** est de 2'218.- CHF, il accuse une baisse par rapport à 2015 qui était de 2'242.- CHF pour 803 habitants.

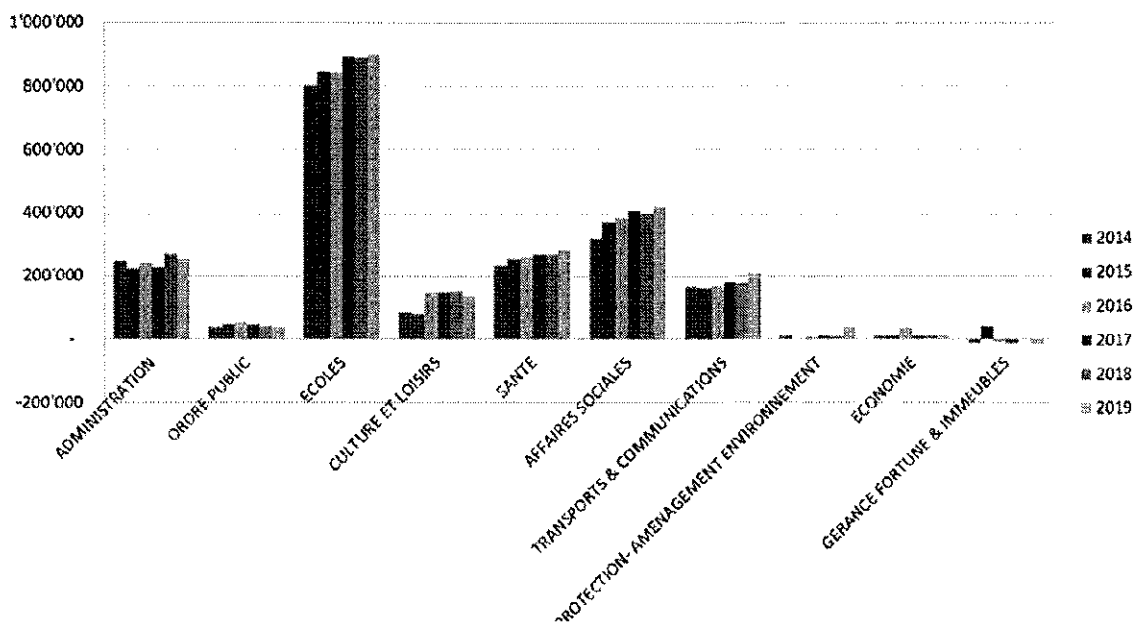
La moyenne cantonale des communes fribourgeoises : 2'650.- CHF, il accuse également une baisse par rapport à 2015 qui était de 2'720.- CHF.

Elle précise ensuite que les investissements proposés sont constitués de la poursuite de ceux initialement décidés pour des motifs qui vous seront expliqués tout à l'heure. Ils vont entre autres nous permettre de finaliser notre souci d'économie d'énergie. Les panneaux photovoltaïques ont été posés et permettent déjà l'autoconsommation pour les bâtiments communaux, école, halle et bâtiment des maîtres inclus. Afin d'éviter une trop grosse facture à terme, la réfection de la Route de Cottens, particulièrement fréquentée, a été priorisée dans le choix des investissements routiers. Celle des Molleyres a été retenue également, vu son état catastrophique et limite dangereux. Les investissements ne doivent pas péjorer le fonctionnement, et à ce titre, être ciblés, cohérents, et d'un volume alternant l'ambition et la sagesse.

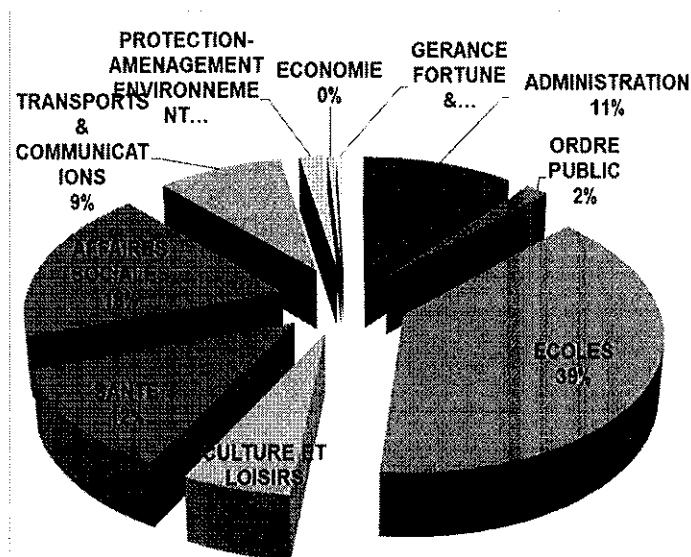
Concernant le budget de fonctionnement, le Conseil communal vous présente un budget équilibré, prudent quant aux recettes à attendre, et économe pour ce qui est possible, quant aux charges qui restent au libre choix de vos élus.

Mme Dominique Haller Sobritz présente le graphique qui permet de visualiser la répartition des charges par chapitre pour 2019.

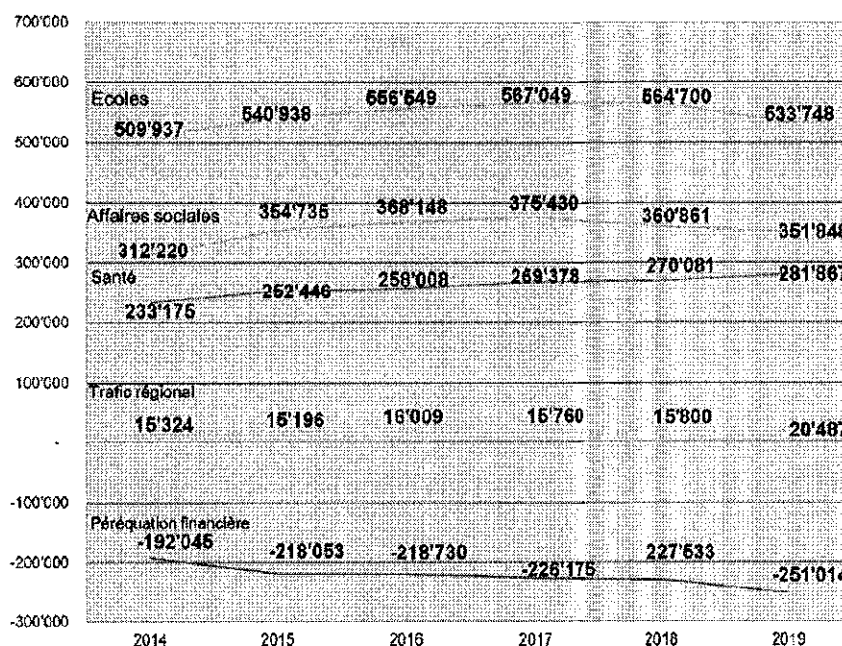
Budget 2019 - Répartition des charges



Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des charges. Il est constaté une légère baisse pour les écoles à 39,50 % au lieu 40 % en 2018. Par contre, une augmentation de 0,8 point est à noter dans le domaine des affaires sociales et de la santé cumulés. Transports, communications et PAL augmentent leur part de charges en raison des amortissements des différents investissements réalisés dans ces domaines.



Mme Dominique Haller Sobritz présente les charges liées et leur évolution. Plus particulièrement ici, l'évolution, ces dernières années, des principales charges liées, en regard des montants perçus au titre de la péréquation financière.



Mme Dominique Haller Sobritz explique que le total net des investissements proposés à votre approbation est de Fr. 465'000.- pour 7 investissements différents : 2 compléments et 5 nouveaux objets.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de passer en détail à la présentation des différents investissements. Le budget de fonctionnement sera ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée. La Commission financière livrera ensuite ses rapports, avant les différents votes de chaque investissement individuellement.

3.2 Réfection du sol de la halle Polyvalente

Mme Dominique Haller Sobritz indique que pour la réfection du sol de la halle polyvalente, le coût estimé est de 35'000 francs, financement par la trésorerie avec un amortissement est de 15%. Elle laisse la parole à Olivier Marchon.

M. Olivier Marchon explique que la halle polyvalente qui a plus de 30 ans, présente des signes de fissures et un durcissement de la matière amortissante. Les enseignants et les sociétés sportives locales nous ont rendus attentifs aux risques de chutes ou de glissades.

Le sol de la halle sera un sol polyvalent qui n'aura pas besoin d'être protégé. Cela représentera un gain de temps pour la mise en place des lotos, comme cela est déjà le cas depuis le début de la saison. Le revêtement sera résistant et muni des marquages nécessaires à tous les sports. Il est également prévu de refaire le sol du garage, des couloirs et de la cuisine.

M. Albert Vonlanthen demande comment se passera le nettoyage de la salle.

M. Olivier Marchon répond qu'il se nettoiera avec la laveuse actuelle en faisant attention aux produits utilisés.

Mme Claire Cudré demande si la couleur du sol sera modifiée.

M. Olivier Marchon précise que la couleur n'a pas encore été choisie.

3.3 Remplacement des fenêtres de l'ancienne école

Mme Dominique Haller Sobritz indique que lors de la précédente assemblée, le coût de l'investissement initial accepté par l'assemblée était de 70'000 francs. Selon le préavis du Service des biens culturels que nous n'avions pas encore reçu à l'époque, les fenêtres avec leurs tablettes en molasse doivent retrouver leur ancienne apparence, ce qui va générer des frais supplémentaires. Elle laisse la parole à Olivier Marchon. Le coût supplémentaire estimé est de 20'000 francs. Financement par l'emprunt : Intérêt (*taux de référence*) 4 % / Amortissement 3 %.

M. Olivier Marchon explique que l'investissement voté l'année dernière ne suffit pas. En effet, suite à des discussions avec le Service des biens culturels et du fait que le bâtiment est protégé dans le périmètre ISOS, il est nécessaire que les fenêtres retrouvent leur précédente apparence. Actuellement, les fenêtres du bâtiment de l'administration et de l'ancienne école ne sont pas aux normes. Elles seront remplacées par des fenêtres en bois avec croisillons. C'est la raison pour laquelle un crédit supplémentaire de 20'000 francs doit être voté.

M. Jacques Berset demande s'il y aura une subvention et si elle est déduite du montant de l'investissement.

M. Olivier Marchon et Mme Dominique Haller Sobritz répondent qu'il y aura une subvention mais qu'elle est difficile à évaluer pour l'instant. La subvention sera d'environ 6 à 7%, en fonction du type de fenêtres.

M. Olivier Marchon confirme que la subvention n'est pas déduite de l'investissement.

M. Olivier Marchon précise également qu'une demande au Service des biens culturels (ci-après : SBC) a été faite pour que des stores à lamelles soient posées à l'administration communale. Malheureusement cela a été refusé par le SBC qui a par contre accepté la pose de stores en toile. A ce jour, la Commune attend les dernières recommandations pour définir exactement ce qui pourra être installé. Les stores à lamelles devront en principe être installés uniquement sur la façade sud et non sur la façade ouest du bâtiment.

3.4 Réfection de la Route de Cottens

Mme Dominique Haller Sobritz indique que pour la réfection de la route de Cottens, le coût estimé est de 230'000 francs. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4% par an. L'amortissement sera de 7%. Elle laisse la parole à Maïc Werner.

M. Maïc Werner constate que la route de Cottens se dégrade rapidement. La réfection de la route de Cottens concerne le tronçon qui part du carrefour de l'Eglise jusqu'au Chemin de la Chapelle. Les travaux comprennent la réfection du tapis et une stabilisation des fondations de la route.

M. André Maradan demande s'il s'agira d'un tapis phonique ?

M. Maïc Werner explique qu'il ne s'agira pas d'un tapis phonique mais d'un tapis plus « évolué » par rapport à ce qui existe maintenant. Le tapis phonique a plusieurs inconvénients. Il est notamment inefficace lorsque les véhicules circulent en dessous de 50 km/h ; l'entretien doit être drastique pour qu'il reste efficace à long terme et finalement il est très fragile lorsque les véhicules à poids-lourds roulent avec des chaînes à neige. **M. Maïc Werner** précise notamment que le bitume qui est maintenant utilisé est de bonne qualité et le bruit sera nettement diminué.

M. Daniel Chablais demande si les gargouilles seront renforcées.

M. Maïc Werner confirme que cela est prévu.

M. Michel Sciboz demande si au niveau des canalisations ça joue ?

M. Maïc Werner confirme que oui et précise que c'est déjà du séparatif tout le long de la route qui passe d'ailleurs dans le trottoir.

3.5 Travaux selon PIEP

Mme Dominique Haller Sobritz précise que cet investissement qui est en lien avec la réfection de la route de Cottens concerne des travaux qui sont demandés dans le cadre du rapport relatif au PIEP. Elle indique que le coût estimé est de 90'000 francs. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de 4% par an. L'amortissement sera de 7%. Elle laisse la parole à Maïc Werner.

M. Maïc Werner rappelle que le plan d'infrastructure des eaux potables (PIEP) est terminé et sera mis en consultation ces prochains jours. Dans ce PIEP, il y a des exigences qui nous sont demandées. Notamment celle de relier les deux bornes hydrantes pour effectuer un bouclage du réseau d'eau, ce qui est le mieux en cas de rupture de conduite et ainsi pouvoir amener de l'eau par une autre conduite. Il est dès lors préférable de profiter de la réfection de la route de Cottens pour poser cette conduite.

3.6 Réfection de la Route des Molleyres

Mme Dominique Haller Sobritz indique que pour la réfection de la route des Molleyres, le coût estimé est de 60'000 francs. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de 4% par an. L'amortissement sera de 7%. Elle laisse la parole à Maïc Werner.

M. Maïc Werner explique que cette réfection de la route des Molleyres qui était effectivement prévu plus tard, a été avancée. Des remarques quant à l'état de la route nous ont été signalées à de nombreuses reprises. De plus, chaque année, de nombreux tacons sont effectués par l'employé communal. La réfection de la route des Molleyres concerne le tronçon qui part de la croisée jusqu' à la limite communale avec Chénens.

M. Daniel Bovet demande si des panneaux « interdiction de circuler » seront posés ?

M. Maïc Werner répond que c'est l'idée mais qu'il est nécessaire de mettre à l'enquête au SPC. Il est discuté de poser éventuellement un panneau pour l'interdiction de circuler aux poids-lourds.

3.7 Déplacement et remplacement de conduites d'eau potable

Mme Dominique Haller Sobritz indique que pour le déplacement et remplacement de conduites d'eau potable, le coût estimé est de 20'000 francs. L'investissement sera financé par un emprunt, calculé avec un taux d'intérêt de référence de 4% par an. L'amortissement sera de 4%. Elle laisse la parole à Maïc Werner.

M. Maïc Werner rappelle que c'est un investissement qui se répète d'année en année. L'expérience des dernières années montre que ce montant est nécessaire et permet de réparer les casses que l'on ne peut pas prévoir. C'est un investissement qui devrait disparaître avec le nouveau règlement d'eau potable.

3.8 Investissement supplémentaire financement PAL

Mme Dominique Haller Sobritz indique que pour l'investissement complémentaire pour le financement du PAL, le coût estimé est de 10'000 francs. Financement par la trésorerie. L'amortissement sera de 4%. Elle laisse la parole à Laurence Charrier.

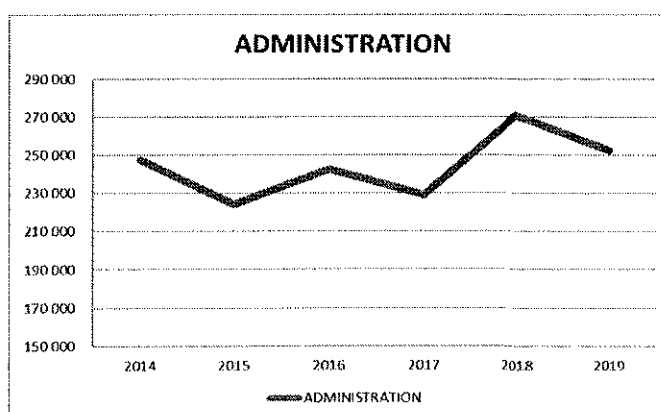
Mme Laurence Charrier rappelle qu'en 2011 un budget de 70'000 francs a été voté, dont 54'000 francs pour l'Urbaniste pour l'élaboration du PAL. En 2018, il y a eu notamment l'entrée en vigueur de la LAT. Cela a engendré des remises à niveaux et des nouveaux plans. En 2016, l'urbaniste avait déjà annoncé un dépassement de 6'000 francs. L'acceptation du PAL est à bout touchant, il devrait être approuvé dans le courant du premier trimestre 2019. Toutefois, il manquera un montant pour clore ce dossier qui dure effectivement longtemps mais ceci est indépendant de notre volonté.

Budget de fonctionnement 2019

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la dernière méthode pour parcourir le budget de fonctionnement a rencontré une certaine adhésion de la part des citoyens présents en 2018. Apparemment plus digeste que traditionnellement, je vous invite à poser directement vos questions après chaque chapitre.

0. Administration

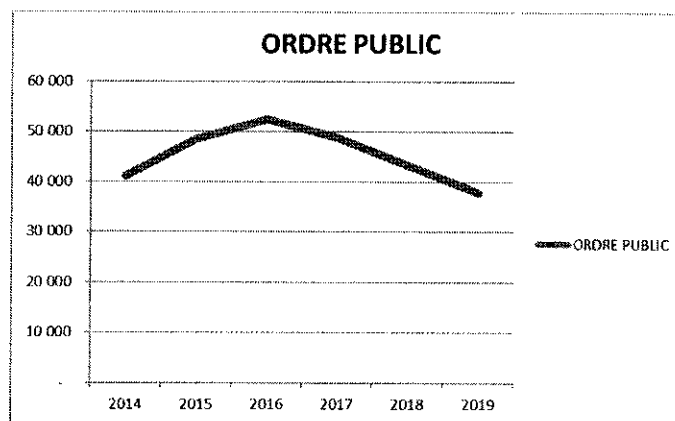
Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration	362'321.65	139'853.75	411'131.00	140'210.00	442'451.00	189'920.00



Ce premier chapitre ADMINISTRATION s'élève à Fr. 442'451,- de charges pour Fr. 189'920.- de revenus, soit un solde de charges de Fr 252'531.-, qui comprend l'administration communale et générale. Le poste du traitement du conseil communal, et les imputations internes qui s'ensuivent, subit une modification dans le sens où les vacations été autrefois comptabilisées dans le compte 01.317.0 « Dédommagement, déplacement, représentation ». Or, celles-ci font partie intégrante de la rémunération versée aux conseillers. A contrario, la rémunération liée aux séances du conseil est également imputée par dicastères, puisque celles-ci traitent indifféremment de chacun également. Ceci vous permet, pour 2'500.- francs de frais, de constater que les frais versés à vos élus n'ont pas l'impact tel que dénoncé actuellement dans certaines autres communes ou institutions. Au niveau du personnel, le choix d'engager une spécialiste des constructions s'est avéré être le bon. A tel point que plusieurs communes environnantes ont décidé d'en faire de même, pour des taux d'activité bien que faibles. Ainsi, la Commune de Corserey emploie Magali Raboud, pour des heures fluctuantes qui sont payées directement à Autigny, compte 02.452.0. Ceci permet une plus grande souplesse également pour Autigny selon les besoins en termes d'occupation. Enfin, la période de passation des tâches de Geneviève Studer à Erika Chappuis, des secrétaires communales a pu se dérouler dans les meilleures conditions. Erika a pu se concentrer sur ses tâches particulières, et rester à disposition du RE pour le secrétariat des écoles.

1. Ordre public

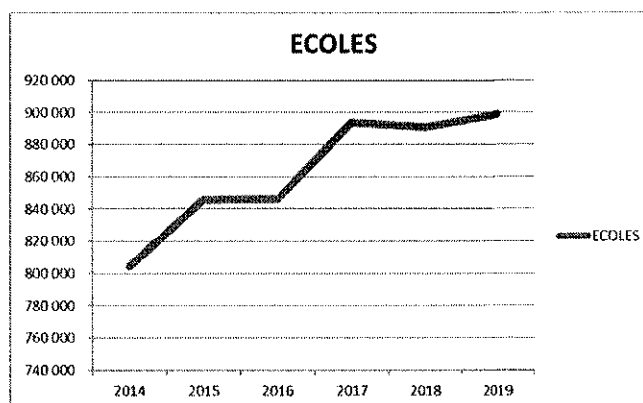
Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	Ordre public	79'394.60	28'066.25	70'366.00	27'023.00	67'784.00	29'940.00



Ce chapitre présente Fr. 67'784.- de charges pour Fr. 29'940.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 37'844.-, qui comprend les domaines de la justice, du feu, des affaires militaires, de la protection civile et l'ORCOC. La diminution globale du chapitre est de Fr 5'499.-. Comme l'an dernier, elle est essentiellement due à la baisse des coûts du dicastère de police du feu (- Fr. 6'987.-), partiellement compensée par une augmentation de Fr. 2'798.- des frais de la Justice de paix, avec le nombre des mandats de curatelles qui ne cessent d'augmenter.

2. Enseignement et formation

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	Enseignement et formation	1083'599.75	222'282.90	1151'091.00	260'517.00	1148'136.00	249'177.00

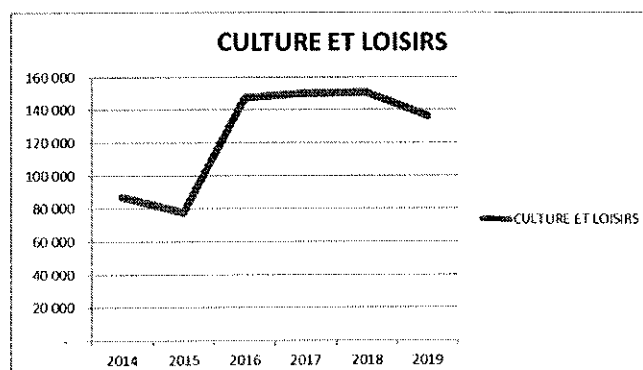


Ce chapitre s'élève à Fr. 1'148'136.- de charges pour Fr. 249'177.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 898'959.-. Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que l'administration du cercle scolaire. L'augmentation globale du chapitre est de Fr. 8'385.-. Globalement cette augmentation est le résultat de plusieurs facteurs :

- Une baisse des frais d'école enfantine (Fr. 877.-) compensée par une augmentation presque équivalente (Fr. 3'378.-) des frais du cycle scolaire obligatoire.
- Les augmentations de Fr. 4'795.- de l'administration scolaire et les Fr. 3'066.- des écoles spécialisées complètent l'influence de ce poste.
- Il est à noter que les charges liées, relatives aux participations cantonales pour l'école primaire et secondaire restent stables.

3. Culture et loisirs

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	Culture et loisirs	120'042.65	36'452.75	178'928.00	28'100.00	166'974.00	30'700.00



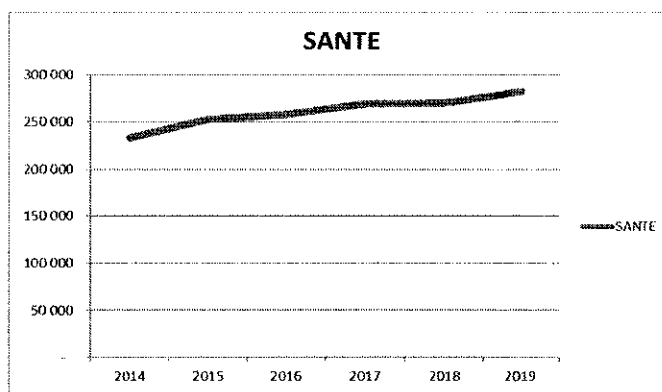
Ce chapitre s'élève à Fr. 166'974. - de charges pour Fr. 30'700.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 136'274.-. Il concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux.

Globalement la diminution par rapport à 2018 de Fr. 14'554.- résulte d'une diminution de charges pour le Conservatoire de Musique d'environ Fr. 10'000.-, et le sport pour Fr. 4'000.-.

En effet, la participation de Chénens augmente sensiblement puisque désormais le nombre d'habitants est supérieur à celui d'Autigny. Ceci vaut pour l'ensemble des comptes impactés par la participation de Chénens.

4. Santé

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	Santé	259'776.95	2'433.40	275'081.00	5'000.00	284'867.0	3'000.00



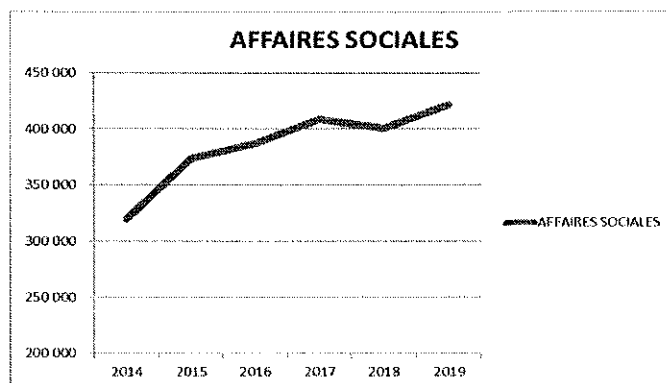
Ce chapitre présente des charges de Fr. 284'867.- pour des revenus de Fr. 3'000.-, soit un solde de charges de Fr. 281'867.-, soit une augmentation de Fr. 11'786.- par rapport à 2018. Sont compris les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles.

De nouveau cet équilibre résulte :

- d'une augmentation des charges pour les homes (Fr. 2'241.-), et les soins ambulatoires (Fr. 2'631.-)
- d'une baisse pour le service médical des écoles : Fr. 2'000.-.

5. Affaires sociales

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	Affaires sociales	394'866.20	18'601.60	401'411.00	950.00	422'368.00	950.00

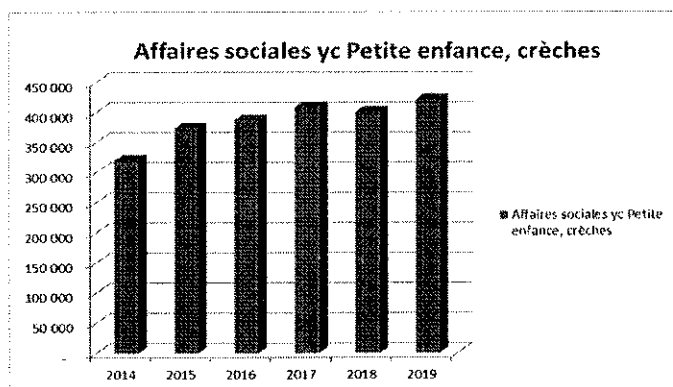


Ce chapitre s'élève à Fr. 422'368.- de charges pour Fr. 950.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 421'418.-. Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

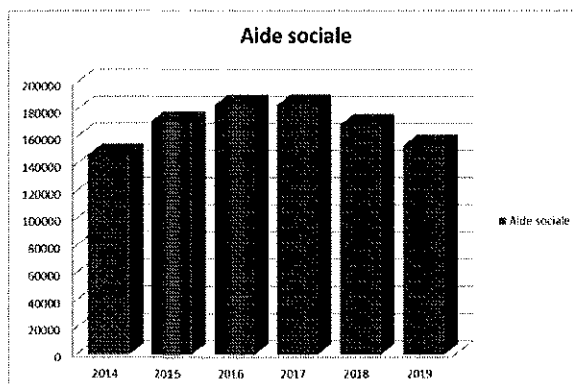
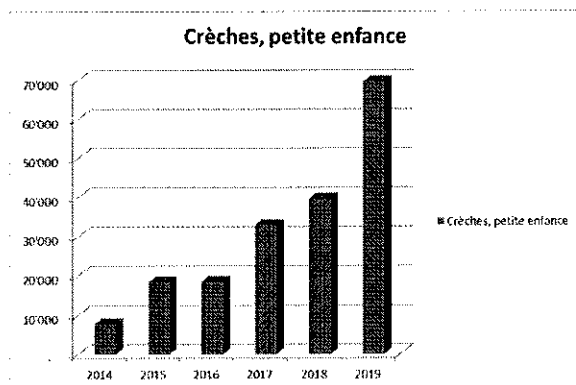
L'augmentation est essentiellement due :

- à la baisse de charges au poste de l'Aide sociale (- Fr. 15'459.-) ;
- au double d'augmentation des subventions versées pour les placements de la petite enfance : (+ 29'970.-).

Vous constatez ici l'évolution régulière des charges budgétées concernant les affaires sociales et la petite enfance de ces dernières années.



Les graphiques suivants permettent de faire une comparaison entre les deux.



Vous ne m'en voudrez pas, si finalement, le même commentaire qu'en 2018 reste d'actualité. Je me permets donc de les répéter, puisque de nombreux citoyens présents ce soir, ne l'étaient pas en décembre 2018.

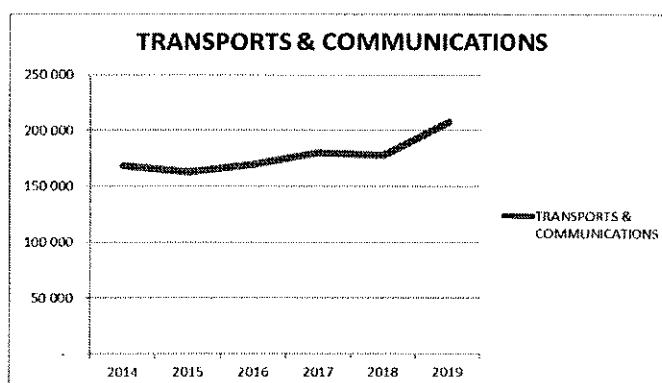
Si les charges en matière d'affaires sociales ont évolué à la hausse, elles se stabilisent en matière d'aide sociale. Les charges à ce titre sont plus en termes de suivi social, psychosocial, qu'en termes de pures prestations matérielles. Je rappelle, qu'au final, par le biais de participation aux frais cantonaux d'assistance, le coût par habitant est le même dans tout le district. Par contre, les subventions communales pour les crèches croissent régulièrement. Ceci est la résultante de plusieurs facteurs :

- une demande accrue pour des placements en crèches ;
- des conditions très strictes et coûteuses en matière d'accompagnement des enfants au nom du principe de précaution généralisé,
- sûrement parfois exagéré, une exigence toujours plus spécifique et individualiste de la part des parents.

Par exemple, récemment lors d'une assemblée de crèche, un parent a demandé une alimentation bio pour son enfant. Si ceci peut paraître légitime, alors se pose la question financière qui suit l'exigence. Et c'est souvent là où le bât blesse. Peut-être une tendance générale de notre société actuelle, et dans tous les domaines : toujours plus de prestations pour toujours plus de gratuit.

6. Transports et communications

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	Transports et communications	171'771.55		177'722.00		207'649.00	

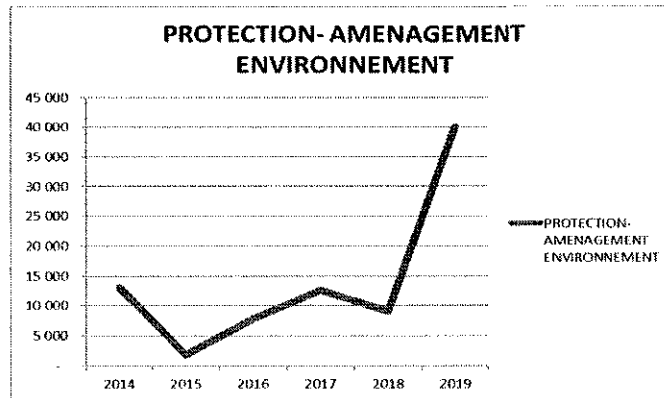


Ce chapitre s'élève à Fr. 207'649.- de charges et comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire. Cette augmentation globale est essentiellement due :

- à l'entretien de l'éclairage public prévu, mais qui générera à terme une baisse de la consommation électrique (Fr. 19'200.-).
- aux intérêts suite aux précédents investissements qui commencent à courir.
- à l'augmentation de la participation communale d'exploitation du trafic régional (Fr. 4'687.-).

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	Prot. environ. et am. territoire	390'569.85	379'639.80	397'235.00	388'235.00	418'760.00	378'720.00



Ce chapitre s'élève à Fr. 418'760.- de charges pour Fr. 378'720.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 40'040.-.

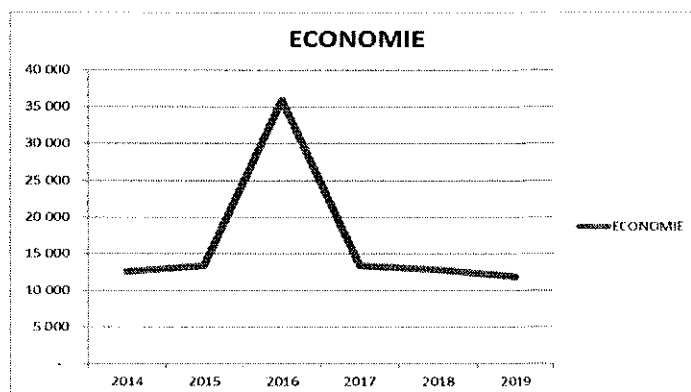
Sont compris dans ce chapitre l'approvisionnement en eau, la protection et l'épuration des eaux, ainsi que les ordures ménagères. L'exigence d'équilibre entre charges et revenus pour les 2 premiers dicastères est respectée par un prélèvement sur la réserve de Fr. 15'780.- pour l'eau et une attribution à la réserve de Fr. 81'488.- pour l'épuration. Cette nouvelle attribution va pouvoir nous permettre d'envisager un investissement conséquent dans ce domaine. Il vous sera présenté lors de la prochaine assemblée, pour autant que celle prévue dans le budget 2018 se concrétise dans les comptes au 31.12.2018.

Pour 2019 une attribution à la réserve pour les ordures ménagères est prévue de Fr. 3'675.-. Celle-ci est rendue possible par une diminution envisagée de Fr. 15'000.- pour les frais de ramassage des déchets urbains. En effet, l'introduction de la taxe au poids et un meilleur tri des déchets, devrait générer pour chacun, citoyens et commune, une diminution des frais.

Cimetière et aménagement du territoire complètent ce chapitre. Le financement du PAL doit maintenant commencer à être amorti pour un montant de Fr. 10'500.-. La part d'imputation interne qui augmente tient également compte de la rémunération de notre technicienne constructions.

8. Economie

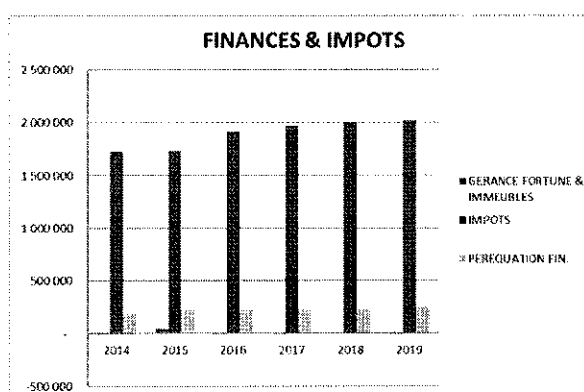
Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	Economie	10'360.00	22'774.80	13'147.00	300.00	12'150.00	300.00



Ce chapitre s'élève à Fr. 12'150.- de charges pour Fr. 300.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 11'850.-. Sont compris l'agriculture et les forêts. Pas de commentaire particulier concernant 2019, si ce n'est une légère diminution de Fr. 997.- pour ces deux domaines.

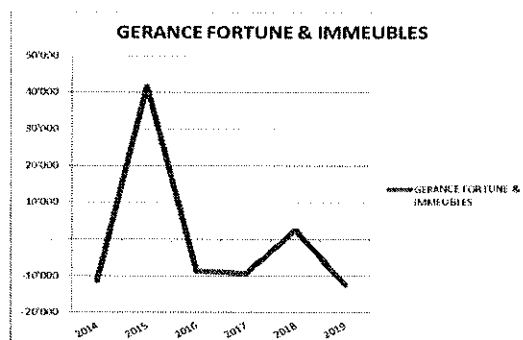
9. *Finances et impôts*

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2018		Budget 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	Finances et impôts	323'428.50	2'501'782.85	346'466.00	2'574'219.00	336'705.00	2'625'319.00

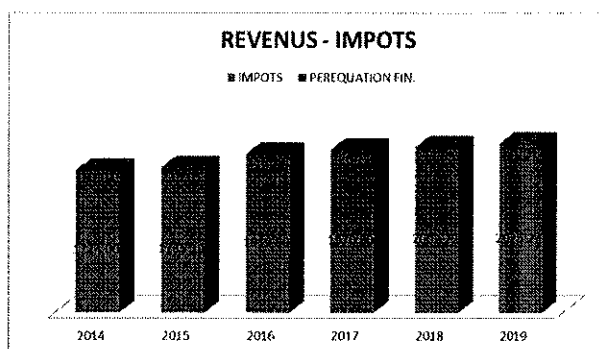


Ce chapitre s'élève à Fr. 2'625'319.- de revenus pour Fr. 336'705.- de charges, soit un solde de recettes de Fr. 2'288'614.-. Il concerne essentiellement les impôts et taxes perçus et la péréquation financière intercommunale.

Est intégré également dans ce chapitre la charge liée à la gérance de la fortune et des dettes.



Pour ce dernier sous-chapitre, le solde de revenus de Fr. 12'355.- se justifie par une baisse des intérêts payés, ainsi que ceux estimés pour les investissements proposés.



Ici est affichée l'évolution des revenus, répartis entre impôts et péréquation financière.

Les impôts restent relativement stables avec Fr. 22'525.- de supplément estimé par rapport à 2018. Proportionnellement, les attributions au titre de la péréquation augmentent de façon plus marquante, bien qu'en valeur absolue, ce supplément est quasiment équivalent, soit Fr. 23'481.-.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, elle propose à la Présidente de présenter les rapports de la Commission financière.

3.9 Rapports de la Commission financière

Mme Murielle Cudré-Mauroux, Présidente de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

Rapport de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 6 novembre 2018, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2019. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2019. Les charges se montent à Fr. 3'507'844.- et les produits s'élèvent à Fr. 3'508'026.-, laissant apparaître un bénéfice de Fr. 182.-. Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents, et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. La Commission financière donne donc un préavis

favorable au budget de fonctionnement de l'année 2019 et recommande à l'assemblée d'approuver le budget tel qu'il vous est présenté par le Conseil communal.»

Rapport de la Commission financière relatif au budget des investissements

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 6 novembre 2018, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2019. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de fournir toutes les explications nécessaires concernant les investissements proposés.

Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget des investissements 2019 s'élève à Fr. 465'000.- pour 7 objets à voter.

Sport :

Un budget de Fr. 35'000.- vous est proposé pour la réfection du sol de la halle polyvalente. En raison de sa vétusté, le sol présente des craquellements et un durcissement de la matière amortissante.

Administration scolaire :

Un budget complémentaire de Fr. 20'000.- vous est proposé pour le changement des fenêtres de l'ancienne école. Le Service des biens culturels nous impose le changement de celles-ci selon les règles en vigueur et cela va engendrer un coût supplémentaire à l'investissement voté en 2017.

Routes communales et génie-civil :

Un budget de Fr. 230'000.- vous est proposé pour la réfection de la route de Cottens. Cette route est beaucoup fréquentée et son état nécessite une réfection. Cet investissement sera exécuté en lien avec l'investissement du PIEP.

Un budget de Fr. 60'000.- vous est proposé pour la réfection de la route des Molleyres. Voilà encore une route qui devient dangereuse comme celle des Gondrans et nécessite une réfection urgente.

Approvisionnement en eau :

Un budget de Fr. 90'000.- vous est proposé dans le cadre du PIEP, loi cantonale entrée en vigueur. Selon le rapport reçu en 2018, nous devons boucler le réseau sur la route de Cottens. Cet investissement sera exécuté en lien avec l'investissement de la réfection de la route de Cottens.

Un budget de Fr. 20'000.- vous est proposé pour le déplacement et le remplacement de conduites d'eau potable. Comme les années précédentes, on doit pouvoir réagir au plus vite en cas de réparation.

Aménagement du territoire :

Un budget complémentaire de Fr. 10'000.- vous est proposé dans le cadre du PAL. Ce dossier touche à sa fin, mais en raison de différents changements et de nouvelle réglementation, les coûts seront un peu plus élevés que prévus.

Pour les investissements prévus en 2019, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2019.

3.10 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements

Votes des investissements 2018

Réfection du sol de la halle Polyvalente

Résultat du vote : oui à l'unanimité

Complément pour le changement des fenêtres du bâtiment communal

Résultat du vote : oui : 46 voix non : 0 voix abstention : 1 voix

Réfection de la Route de Cottens

Résultat du vote : oui à l'unanimité

Plan des infrastructures d'eau potable (PIEP), en lien avec la réfection de la route de Cottens

Résultat du vote : oui à l'unanimité

Réfection de la Route des Molleyres

Résultat du vote : oui : 46 voix non : 0 voix abstention : 1 voix

Déplacement / remplacement de conduites d'adduction d'eau

Résultat du vote : L'investissement est accepté à l'unanimité.

Investissement supplémentaire financement PAL

Résultat du vote : L'investissement est accepté à l'unanimité.

Merci à tous pour l'acceptation de ces investissements.

Budget de fonctionnement

Pour le budget équilibré de fonctionnement 2019 qui pour rappel :

- Augmente globalement de Fr. 83'472.-
- Total des charges : Fr. 3'507'844.-
- Total des revenus : Fr. 3'508'026.-
- Avec un bénéfice estimé de Fr. 182.-

Résultat du vote : oui : 46 voix non : 0 voix abstention : 1 voix

Merci à tous pour votre confiance.

4. Règlements

4.1 *Règlement sur le droit de cité communal*

Nous avons ce soir quelques règlements à approuver. Tout d'abord, celui sur le Droit de Cité communal. L'évolution de la législation fédérale et cantonale en matière de nationalité a rendu nécessaire la mise à jour des recommandations du Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAINEC) à l'attention des communes, relatives au « Processus de naturalisation ordinaire ». En effet, depuis les 1^{er} janvier 2018, de nouvelles dispositions légales fédérales et cantonales sont entrées en vigueur. Il s'agit de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) et de son ordonnance d'exécution (OLN), ainsi que de la nouvelle loi cantonale sur le droit de cité (LDCF) et de son règlement d'exécution (RDCF). Ces dispositions légales trouvent application pour tous les dossiers de naturalisation déposés après le 1^{er} janvier 2018. Sur recommandation dudit service, le nouveau règlement sur le Droit de cité communal vous est proposé, après concertation avec la Commission de naturalisation. Le Conseil communal vous demande d'accepter ce nouveau règlement.

Chacun d'entre vous a pu en prendre connaissance sur le site internet, ou en demander une copie papier au bureau communal. Ce règlement a été établi en collaboration avec la Commission de naturalisation, que je remercie ici pour sa participation. Toutefois, le cadre était clairement donné par le SAINEC (**Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil**).

Avez-vous des questions pour l'un ou l'autre des articles proposés ?

Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal vous propose, d'approuver ce règlement sur le Droit de cité.

Résultat du vote :	oui : 46 voix	non : 0 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

4.2 *Règlement sur la gestion des déchets*

En raison du changement de taxe qui passe dès le 1^{er} décembre à la taxe au poids, le règlement communal relatif à la gestion des déchets a dû être adapté.

Je laisse la parole à Olivier Marchon.

M. Olivier Marchon rappelle que l'année dernière le Conseil communal a proposé de changer le système de la gestion des déchets ménagers en passant à une taxe au poids. Les citoyens paieront désormais les déchets qu'ils jetteront. Le règlement a dès lors dû être adapté selon un règlement type. Celui-ci a été validé par la DAEC.

Chacun d'entre vous a pu en prendre connaissance sur le site internet, ou en demander une copie papier au bureau communal.

M. Olivier Marchon rappelle que les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70% des dépenses et le 50% au moins des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles. La taxe d'élimination des déchets se compose d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle (taxe au poids). La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des

infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.). La taxe au poids est fonction d'un contenant fermé conforme aux prescriptions du fabricant du système de collecte. La taxe au poids est définie dans le règlement d'exécution. Il est à 50ct le kilo.

M. Olivier Marchon explique qu'il est obligatoire de mettre les déchets dans un contenant fermé dans la presse qui sera actionnée grâce à la carte magnétique que chaque ménage recevra ces prochains jours. Le compacteur sera fonctionnel depuis le 1^{er} décembre. Il faut savoir que jusqu'au 15 décembre, l'ancien compacteur est encore accessible. Les deux systèmes sont dès lors utilisables jusqu'à cette date.

M. Victor Arni demande comment va se passer le dépôt de couches jetables ?

M. Olivier Marchon répond que les couches jetables seront acceptées dans des sacs transparents et déposés dans un container prévu à cet effet, pendant les heures d'ouverture de la déchetterie.

M. André Maradan qu'est-ce qui est prévu en cas de panne ?

M. Olivier Marchon répond que des numéros d'urgence seront affichés sur la benne. En cas de panne, un message est automatiquement envoyé aux personnes qui peuvent intervenir rapidement sur place. Transvoirie reçoit également les messages d'avertissement.

M. Olivier Marchon précise que la presse est ouverte toute la semaine avec une fermeture du soir qui est encore à définir.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que les vignettes peuvent être remboursées jusqu'au 21 décembre au Bureau communal.

M. André Maradan demande si les heures d'ouverture de la déchetterie seront identiques.

M. Olivier Marchon répond qu'il n'y a pas de changement pour l'ouverture de la déchetterie.

M. Olivier Marchon explique que chaque ménage recevra un dépliant appelé « Mémo-déchets », conçu / élaboré en collaboration avec la SAIDEF. Ce mémo-déchet est également disponible avec une application sur un smartphone ou en consultation sur le site internet. Plusieurs informations utiles sont visibles sur cette application. Il y a notamment plusieurs pictogrammes qui expliquent ce qui est récupéré à la déchetterie ou dans un autre point de collecte.

M. Yvan Sapin demande si la benne à verre est aussi accessible tout le temps ?

M. Olivier Marchon répond que ce déchet doit être apporté lors de l'ouverture de la déchetterie.

M. Guy Dafflon demande si la carte magnétique qui sera envoyée dans les ménages est une carte à prépaiement ?

M. Olivier Marchon répond qu'une facture annuelle sera envoyée à chaque ménage en fonction des déchets qui auront été déposés dans la presse.

Mme Claire Cudré demande si chaque ménage recevra une seule carte.

M. Olivier Marchon répond que la première carte est gratuite. Si une carte supplémentaire est souhaitée et ou en cas de perte, un dépôt de 20 francs sera demandé. Il précise également que la presse indique à chaque pesage, le poids. Un programme informatique permettra ensuite d'établir une facture en fonction des déchets déposés.

M. Olivier Marchon rend attentif également qu'en cas de problème avec la presse ou si une personne dépose un déchet encombrant qui bloque la presse, il sera dès lors possible de savoir quelle est la personne qui a utilisé en dernier sa carte magnétique sur cette presse.

M. Sébastien Gonin demande s'il est possible de savoir où on en est au niveau de la consommation pendant l'année ?

M. Olivier Marchon répond qu'en posant la question à l'administration communale, il est possible de vérifier l'état de situation.

Avez-vous des questions ?

Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal vous propose, d'approuver ce règlement sur la gestion des déchets.

Résultat du vote : Le règlement est accepté à l'unanimité.
--

4.3 Règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Le règlement actuellement en vigueur datant du 18 novembre 1989, et consécutivement à l'engagement de notre collaboratrice technique, le Conseil Communal a jugé opportun de rafraîchir le règlement communal sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Les émoluments pour les procédures actuelles pourront être adaptés par le Conseil communal. Le but étant de pouvoir facturer des émoluments correspondant aux prestations de la commune.

Je laisse la parole à Mathias Mauroux pour vous le présenter.

M. Mathias Mauroux rappelle que chacun d'entre vous a pu en prendre connaissance sur le site internet, ou en demander une copie papier au bureau communal.

M. Mathias Mauroux explique que le règlement a été établi en collaboration avec la nouvelle collaboratrice technique. En effet, il a été constaté qu'avec l'ancien règlement il n'était pas possible de couvrir tous les frais. Au final, ce sont les contribuables qui doivent supporter la charge pour une personne qui a l'intention de construire. Ce document a été élaboré grâce au modèle de règlement disponible par l'Etat de Fribourg et en s'inspirant des règlements existants dans les communes avoisinantes.

M. Mathias Mauroux précise que le règlement est composé d'une taxe fixe, suivant la mise à l'enquête (l'enquête préalable ou enquête ordinaire). Il précise également que le règlement prévoit une taxe fixe pour l'ouverture du dossier, la fermeture du dossier et l'archivage notamment. Ensuite, les heures effectives pour les heures passées à l'examen du dossier seront facturées à un tarif horaire correct.

La taxe fixe est fixée dans le règlement par contre, pour le tarif horaire, un montant maximum de Fr. 150.- a été intégré au règlement. Dans l'annexe au règlement, il est prévu un tarif horaire de Fr. 100.-.

M. Yvan Sapin demande pour la demande préalable si elle sera facturée. ? Elle était gratuite jusqu'à maintenant.

M. Mathias Mauroux répond qu'un montant de Fr. 150.- sera facturé. Par contre, il précise, qu'avec l'enquête ordinaire, la taxe est de Fr. 250 francs, mais si on a fait une demande préalable, la facture est de Fr. 250.- au maximum.

M. Yvan Sapin demande pour la demande préalable si pour le canton elle est toujours gratuite.

M. Mathias Mauroux confirme que la demande préalable est gratuite pour le canton. Il rappelle qu'il est préférable de faire des demandes préalables pour éviter des problèmes lorsque des dossiers ne sont pas complets.

Avez-vous des questions ?

Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal vous propose, d'approuver le règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Résultat du vote :	oui : 46 voix	non : 0 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

4.4 Règlement sur les chiens – informations

Il s'agit là d'une simple information.

Selon les articles 4 et 59 al. 2 Règlement sur la Détention des Chiens, le nom de la banque de données « Anis » a été remplacé par « AMICUS », avec effet au 1^{er} janvier 2016. Cette modification ne nécessite pas la procédure ordinaire, étant donné que le règlement lui-même n'est pas modifié. Nous portons à votre connaissance que le règlement actuel sera muni d'une annotation informative sur ce changement.

5. Divers

Mme Dominique Haller Sobritz demande aux citoyens s'ils ont des divers à communiquer ?

M. Albert Vonlanthen indique que les dalles près des platanes devant la halle polyvalente devraient être redimensionnées.

M. Maïc Werner en prend acte.

M. Francis Suarez Corroy demande s'il est possible de remettre sur la route du Saugy, le panneau de signalisation « Route non déneigée » ?

M. Maïc Werner en prend acte. Il précise que ce panneau a été volé et non enlevé par la Commune.

M. Victor Arni a constaté que la place de jeux était allumée toute la nuit.

M. Daniel Chablais va vérifier l'installation et savoir si une minuterie ou un détecteur peut être installé.

M. Yvan Sapin explique que ce coin est sombre et qu'il permettrait d'éclairer la table pour les jeunes présents à cette place.

Mme Murielle Cudré-Mauroux a constaté que le lampadaire au bord de la route de Saint-Garin ne fonctionne plus.

M. Maïc Werner en a déjà pris note et il a déjà contacté le Groupe E pour faire le nécessaire.

M. Florian Richoz souhaite savoir si c'est la Commune de Chénens qui déneige la route des Molleyres ?

M. Maïc Werner confirme que c'est la Commune de Chénens qui va continuer à déneiger cette route.

Mme Dominique Haller Sobritz donne, au nom du Conseil communal, quelques informations :

Cette année 2018, année paire, voit la tradition des fenêtres de l'Avent se renouveler. Merci aux différents organisateurs, et pour celles et ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion d'y participer, faites-y honneur, ce sont toujours des moments fort sympathiques pour tous.

Mme Dominique Haller Sobritz conclut l'assemblée avec des remerciements. Elle remercie M. Daniel Chablais, employé de l'édilité ainsi qu'à tous les employés qui chacun pour leur part de quelques heures par mois ou par semaine, font que les différentes tâches techniques puissent se faire. Mmes Chantal Gobet, Magali Raboud et Erika Chappuis pour leur soutien et collaboration efficace et toujours très constructive tout au long de l'année. Mme Chappuis pour sa première assemblée communale, a su très vite intégrer l'équipe qui œuvre pour vous, citoyens, sans ménager ses efforts et toujours avec le souci de faire au mieux et au plus près des diverses exigences. Elle adresse à ses collègues, vice-syndique et conseillers ses remerciements pour leur engagement, le bel esprit qui permet un déroulement des séances et un travail en commun toujours dans la bonne humeur. Elle adresse à chacun, au nom du Conseil communal, ses souhaits de joyeuses fêtes et ses vœux pour la nouvelle année.

L'Assemblée communale est close à 21.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :


Erika Chappuis



La syndique :


Dominique Haller Sobritz